



## PRÉSIDENCE

### CONSEIL D'ADMINISTRATION

#### **Conseil d'Administration du 20 décembre 2013**

Le Conseil d'Administration de l'Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3 approuve la motion suivante :

Nous constatons que le projet de décret sur le statut des enseignants-chercheurs maintient la possibilité d'une modulation des services contre laquelle une grande majorité de la communauté universitaire s'était mobilisée en 2009. Nous rappelons que, dans une période de difficultés budgétaires des établissements et en particulier de gel des postes induits par le désengagement de l'État, cela ne peut que mener à une généralisation de la modulation des services à la hausse pour toutes et tous. La conséquence en serait un amoindrissement des activités de recherche mais aussi de l'investissement des enseignant-e-s-chercheur-se-s dans les tâches administratives.

Nous demandons, donc, le retrait de ce projet de décret, qui ne correspond en rien aux attentes des personnels des universités.